

# INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



## En bref...

### Adresses touchées

605, 625, 635 et 645, boulevard  
Georges-Vanier

### Investissements

Plus de 1,2 M\$

### Calendrier

De la mi-mai 2017 à janvier 2018

### Horaire

Du lundi au vendredi,  
entre 7 h et 17 h.

Travaux plus bruyants après 8 h.

Rendez-vous dans les logements  
entre 8 h et 17 h.

### Entrepreneur

AGL construction inc.

## Travaux majeurs de ventilation

Les travaux visent à améliorer la qualité de l'air et à contrôler le taux d'humidité et la condensation dans votre immeuble. Pour votre confort, **le système de ventilation fonctionnera dorénavant 24 h/24.**

- ▶ L'unité de ventilation sur le toit sera remplacée.
- ▶ De nouveaux conduits de ventilation seront installés dans les corridors de tous les étages et entreront dans tous les logements par le garde-robe situé dans l'entrée.
- ▶ Au 8<sup>e</sup> étage, le plafond du corridor sera refait puisqu'il doit être complètement démolé pour installer les nouveaux conduits de ventilation.
- ▶ Une fois les travaux terminés, les corridors seront repeints.
- ▶ Les murs de l'entrée de chaque logement seront repeints après l'installation des conduits de ventilation.
- ▶ Les conduits des hottes de cuisine et les conduits de ventilation des salles de bain seront nettoyés.
- ▶ Les hottes de cuisine seront remplacées dans les logements où elles ne l'ont pas été récemment.

*Merci!* Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

## Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit, poussière et présence des ouvriers dans les logements et dans l'immeuble;
- ▶ l'accès au stationnement sera impossible pendant une demi-journée;
- ▶ les locataires du 8<sup>e</sup> étage devront sortir de leur logement pour une journée. Comme certains matériaux d'origine du plafond du corridor contiennent de l'amiante, des mesures particulières seront mises en place par l'entrepreneur afin de protéger la santé des locataires et des travailleurs.

### Surveillez les avis pour connaître les dates exactes.

Une fois les travaux terminés, l'espace disponible dans le garde-robe d'entrée de votre logement sera réduit. Les conduits de ventilation qui amènent l'air dans chaque logement passeront dans le haut de ce garde-robe.

## Prévention en présence d'amiante

L'OMHM a détecté la présence d'une faible quantité d'amiante dans un des matériaux des plafonds. Tout au long des travaux, l'entrepreneur y portera une attention particulière et s'assurera que toutes les précautions sont prises afin d'éviter la propagation de la poussière d'amiante et de protéger la santé des locataires et des travailleurs. Cependant, seuls les travaux prévus au plafond du corridor du 8<sup>e</sup> étage nécessiteront que la zone de travaux soit isolée par des toiles protectrices et que les travailleurs portent des équipements et des vêtements adaptés.

## Avec vous



### Rencontre d'information du 8 mai :

- ▶ À cette rencontre, une **vingtaine de locataires** étaient présents.
- ▶ Ils ont rencontré Stéphane, le contremaître d'AGL construction inc., qui sera sur place presque tout le temps.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir et sur le fait que les premières étapes concernent uniquement le corridor du 8<sup>e</sup> étage et les logements vacants.
- ▶ Les locataires seront invités à une autre rencontre pour faire un suivi sur les travaux et choisir la couleur des murs des corridors qui seront repeints à l'automne.



# À vous d'agir — Rôle du locataire

Que devez-vous faire pendant les travaux?

1. Au moment des travaux dans votre logement, vous devrez :
  - ▶ **dégager complètement le dessus de la cuisinière et les comptoirs de cuisine qui se trouvent à proximité de la hotte;**
  - ▶ **dégager le comptoir et le plancher de la salle de bain;**
  - ▶ **vider votre garde-robe d'entrée.**
2. **Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble** pour de l'information générale.
3. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera **au moins 48 heures à l'avance**.
4. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
5. Si, pour une raison **majeure** ou **imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers** ou votre agente de liaison, le plus rapidement possible.



## Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Julie Chalifour**, votre agente de liaison, en composant le **514 872-9224**.

Travaux réalisés par :



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine  
de Montréal



Société  
d'habitation

Québec



**L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)**

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7